



A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

Très Honorable Fraternité des Maçons Francs et acceptés sous la juridiction de la
GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE



GRANDE LOGE PROVINCIALE DE GUYENNE ET GASCOGNE

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COLLEGE DES OFFICIERS ACTIFS

ET DU COLLEGE DES VENERABLES MAITRES

AVEC LE GRAND MAITRE PROVINCIAL

EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2012

En présence de soixante dix Frères et du T.R.F. Alain CANO, des Assistants Grands Maîtres à l'Orient, la rencontre est ouverte par le T.R.F. Henri PONS.

Propos du TRF Henri PONS

Je remercie les Assistants Grands Maîtres pour leur loyauté, leur écoute et leur efficacité durant les derniers mois, période extrêmement difficile.

Je remercie également le TRF Alain CANO pour l'assistance qu'il m'a apportée durant cette même période.

La rencontre de ce soir a pour but d'informer le Collège des Grands Officiers Provinciaux actifs ainsi que celui des Vénérables Maîtres, d'une décision, apprise fortuitement, prise par le candidat Grand Maître désigné lequel entendrait installer à la tête de la Province un nouveau Grand Maître Provincial sans que pour autant j'en sois informé ou consulté.

L'on pouvait penser comme GMP que je finirais l'année maçonnique et que pendant ce laps de temps un Frère serait prêt à prendre ma suite et ainsi capable de tenir la Maison.

C'est donc un ancien Grand Maître Provincial que l'on n'a pas revu dans la province depuis sept ans et qui pratique seulement dans sa Loge qui serait désigné.

Lors d'un récent entretien avec le TRF Jean-Pierre SERVEL, je lui ai fait part de mon étonnement mais aussi de ma surprise face à une de décision prise avant qu'il ne soit ratifié et donc en dehors de toute légitimité. Une telle démarche ne relevant pas du comportement d'un Maçon, je lui ai précisé que j'en informerai les Frères et je leur rendrai leur liberté de vote contrairement à ce que j'avais déclaré lors de la réunion de MONT DE MARSAN du 20 octobre dernier appelant à la ratification.

La réponse de notre Frère étant négative quant à une révision de sa décision, dès lors, mes Frères, je vous rends votre liberté de vote, mais je vous engage à voter le 1^{er} décembre prochain.

Je crains que le TRF Jean-Pierre SERVEL n'ait oublié le grand orateur qu'il était alors qu'il présentait lors de Tenues de Grande Loge des planches éminentes sur la loyauté.

Mais, c'est le passé.

Sachez mes Frères que le candidat n'est pas sur d'être ratifié.

En effet, les Provinces de PARIS, LIMOUSIN-PERIGORD, AQUITAINE, SEPTIMANIE, BRIE-CHAMPAGNE sont en mouvement.

Quoiqu'il en soit, j'en appelle à vous Vénérables Maîtres, continuez votre tâche, faites travailler vos Frères sur le chemin de la voie initiatique.

Sachez enfin que je ne sortirai pas meurtri d'un tel projet, mais au contraire réconforté par l'idée que j'ai été entouré par de vrais Frères.

Je remercie tous ceux, et ils ont été nombreux, qui m'on apporté leur soutien en envoyant des courriels au TRF Jean-Pierre SERVEL.

Propos du TRF Alain CANO

Mes Frères, j'ai eu le TRF Jean-Pierre SERVEL au téléphone, il m'a autorisé à vous dire le contenu de notre conversation.

Il demande que les Frères cessent de lui envoyer des courriels.

Il ne peut pas, déclare-t-il, revenir sur la position qu'il a prise, reconnaissant que sa prise de position a été hâtive et peu discernée et dit s'être trompé au regard de tous les éléments qui lui parviennent depuis lors et qui font apparaître sa démarche comme inadaptée au contexte actuel de la Guyenne et Gascogne (Henri PONS très apprécié des FF.).

Le 6 septembre, les Membres du Souverain Grand Comité rattachés à la Province de Guyenne et Gascogne ont décidé, majoritairement, de ne pas participer à un vote dont les règles étaient contraires aux Statuts et au Règlement intérieur de la G.L.N.F.

Le TRF Jean-Pierre SERVEL a considéré cette absence comme une opposition à lui-même.

Je lui ai fait observer qu'en ce cas, nous serions montés pour voter pour quelqu'un d'autre.

Sachez que rien ne sortira de ma bouche qui puisse porter le discrédit à l'encontre du Frère Michel DELEST.

L'ancien Grand Maître Provincial de Guyenne et Gascogne, ancien Député du Grand Maître Provincial futur nommé vous dit qu'il a vu le travail et l'engagement que ce Frère avait pour la Province, mais tout ceci était il y a huit ans.

Il a œuvré pour la Province, il a permis dans le passé que la Province se développe et se construise comme elle l'est actuellement.

A l'incongruité d'une telle décision, s'ajoute la forme perverse de la duplicité. J'en appelle tout simplement à la réaffirmation en actes des bases de notre morale maçonnique.

Je ne peux pas ratifier la candidature du TRF. Jean-Pierre SERVEL.

A ce jour, notre Frère qui n'a aucune légitimité, avant même de commencer son action entame et écorne sa crédibilité.

J'ai écrit à notre Frère qu'il avait cédé à l'impatience par des interventions prématurées et précipitées pour le destin de la maison. « Ne pas prédire l'avenir, mais le permettre » Saint Exupéry.

En ne sachant pas observer une attente « responsable », il a singulièrement affaibli l'espérance, donc la confiance, née dans le cœur des FF. après le 6 Septembre.

Accepter la rouerie n'est pas dans mes convictions, le Grand Maître Provincial vous a laissé toute latitude pour le choix de votre vote.

L'on sort d'une période de crise de confiance, le Grand Maître qui cristallisait celle-ci s'est retiré, les Frères ont espéré, et on le remplace par un candidat qui non ratifié créé déjà le trouble.

Lecture d'une lettre du TRF Michel DELEST

Le TRF Michel DELEST, invité à la réunion et absent une fois encore, a remis à l'un d'entre nous une lettre dont il donne lecture.

En substance, notre Frère confirme qu'il lui a été demandé de prendre en charge la direction de la Province dans le cas où la candidature du TRF Jean-Pierre SERVEL serait ratifiée.

Qu'à l'issue d'une réflexion de quelques jours, il lui a donné son acceptation et confirme donc celle-ci aux membres de la Province.

Il estime que la divulgation prématurée de cette acceptation n'est pas dans les us et coutumes et n'est pas de son fait.

Aux termes de ce courrier il précise que ses absences depuis deux ans constituent une façon de protester et de faire connaître son désaccord quant au fond et au style de la gouvernance de notre « Grande Loge »

Il confirme être resté sur le chantier, participant à la vie de trois Loges landaises comme P.M.I ou Tuileur.

Enfin, sa vie professionnelle approchant de son terme, il estime être en mesure de se rendre plus disponible au service de la Grande Loge Provinciale et assure le Grand Maître Provincial actuel de son respect et souligne sa disponibilité, son état d'esprit de tolérance et d'adaptation et volontiers d'écoute pour diriger une Grande Loge pérennisée et renouvelée.

Après avoir entendu les déclarations rapportées ci-avant, les échanges qui suivirent, tous marqués par une forme d'indignation sincère à l'égard de ce qui s'apparente à des procédés qualifiés de tout sauf correspondants à l'esprit maçonnique, c'est dans cet élan que l'ensemble des FF. présents a décidé d'adopter la déclaration solennelle suivante :

- Nous, Collège des Officiers Provinciaux actifs ainsi que du Collège des Vénérables Maîtres, décidons de formuler la déclaration solennelle ci-après :
 - o Prenons acte des propos rapportés lors de la communication téléphonique entre le TRF Jean-Pierre SERVEL et le TRF Alain CANO ;
 - o Constatons et contestons les conditions dans lesquelles le TRF Jean-Pierre SERVEL, candidat désigné entend nommer, s'il est ratifié, un nouveau Grand Maître Provincial, condition établie en dehors de toute règle de la morale maçonnique ;
 - o Déplorons encore qu'une telle désignation sans qu'en soit informé l'actuel Grand Maître Provincial en place constitue un trouble au bon ordre et à la sérénité des FF. de la Province ;
 - o Demandons instamment au TRF Jean-Pierre SERVEL qu'il veille bien à ce que ses décisions ne troublent pas l'amour et le travail dans la paix auxquels aspirent tous les FF. aux côtés du TRF Henri PONS ;
 - o A défaut d'y voir une attitude coupable, demandent solennellement au TRF Jean-Pierre SERVEL de s'engager, dans les meilleurs délais, s'il était ratifié, à conserver au TRF Henri PONS la Grande Maîtrise de la Province de Guyenne et Gascogne.

APPROBATION DE LA DECLARATION SOLENNELLE :

Lors de la rencontre objet du présent compte rendu, il fut décidé que celui-ci serait soumis pour approbation à l'ensemble des Grands Officiers Provinciaux actifs et aux Vénérables Maîtres des RR.LL de la Province de Guyenne et Gascogne.

Chacun des intéressés a reçu dans les délais impartis ce compte rendu.

Il en résulte que seules cinq voix se sont élevées contre celui-ci et la déclaration solennelle qu'il comporte.
